

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 10 JUILLET 2019

---

Etaient Présents 44 titulaires, 1 suppléante, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CAS AUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIAN TA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise BISTUE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Evelyne BALLIHAUT
	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	David MIRANDE	à	Pierre ARTIGUET
	Michel NOUSSITOU	à	Etienne SERNA
	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIAN TA
	Bernard UTHURRY	à	Marylise BISTUE
	Aurélié GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Pierre CASABONNE (excusé), Joseph LEES (excusé), Cédric PUCHEU (excusé), Jacques NAYA (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Jean-Etienne GAILLAT (excusé), Robert BAREILLE (excusé), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU, Michel CONTOU-CARRERE, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 16-190710-SPV-

SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL  
MENTION 'ART ET CRÉATION'  
POUR LES ARTS DE LA MARIONNETTE

Confirmation de l'engagement de la communauté de communes,  
en matière de création d'un atelier marionnettique

M. LACRAMPE expose :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017,  
Vu la présentation en Conseil des Maires en date du 4 juillet 2019,

Considérant l'arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national »,

Considérant le projet artistique et culturel du Service spectacle vivant élaboré par la Directrice,

Considérant le courrier du Ministère de la Culture du 24 septembre 2018, par lequel l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national – art et création pour les arts de la marionnette », a été attribuée à la Communauté de Communes du Haut-Béarn, pour la période 2018-2021, au vu notamment du programme d'actions proposé et dans la perspective de la création d'un centre national pour la Marionnette ainsi que d'un atelier de création,

Considérant la convention quadripartite conclue entre la communauté de communes, l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine), le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, le Conseil Régional d'Aquitaine,

Il s'agit de confirmer la volonté de la Communauté de Communes du Haut-Béarn de s'engager dans la réalisation d'un atelier marionnettique pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel labellisé scène conventionnée.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CONFIRME** l'engagement de la CCHB dans le cadre de la convention,
- **CONFIRME** le lancement du projet de création d'un atelier marionnettique,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches officielles de sollicitation de financements pour ledit projet,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 juillet 2019

Suit la signature

Le Président

*Signé DL*

Daniel LACRAMPE

Affiché le 15.07.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 12/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/07/2019